

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 26 Février 2020 à 18h30 dans la salle de réunion de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution du SETUMONT
- Attribution de l'alpage de Granon
- Attribution du marché de travaux pour le bouclage électrique dans le camping du Rosier
- Demande de protection fonctionnelle d'un élu
- Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux
- Fonds de solidarité pour le Logement du Conseil Départemental
- Demande de subvention au Conseil Régional au titre du FRAT pour la remise en état des pistes et des sentiers
- Demandes de subventions pour l'achat et la restructuration du Bar des Alpins
- Comptes de gestion 2019 du trésorier
- Comptes administratifs 2019
- Affectation des résultats 2019
- Budgets primitifs 2020

Val-des-Prés, le 21 Février 2020
Le Maire, Jean-Michel REYMOND

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-six février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, M. Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, M. Franck ROMAN, Mme Anaïs VACHET ASTIER, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif au vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ajout du vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2020 à l'ordre du jour.

Dissolution du SETUMONT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil syndical du SETUMONT a approuvé à l'unanimité la dissolution du syndicat, lors de son assemblée délibérante du 6 décembre 2019. Chaque collectivité membre du syndicat, doit délibérer pour approuver cette dissolution et pour approuver la répartition des actifs fixée comme suit :

Membres	Montant de la cotisation	Poids
Mairie de Gap	2.287 €	22%
Mairie de l'Argentière la Bessée	1.067 €	10%
Mairie de Montgenèvre	305 €	3%
Mairie de Val-des-Prés	76 €	1%
CCIR PACA	1.525 €	14%
CCI 05	2.287 €	22%
CMA 05	1.525 €	14%
CCI 04	1.525 €	14%
TOTAL	10.597 €	100%

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve :

- la dissolution du Syndicat Mixte SETUMONT ;
- la répartition des actifs, qui se fera selon les montants présentés par monsieur le Maire, soit un reliquat positif de 76 € pour Val-des-Prés.

Convention pluriannuelle de pâturage pour l'alpage de Granon

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve :

- décide d'attribuer l'alpage de Granon d'une contenance de 1.770 ha et pour un effectif de 1600 ovins dont 400 ovins appartenant aux éleveurs de Val-des-Prés, au Groupement Pastoral représenté par M. Serge MASSE domicilié à Chorges (05230) et M. Rémi LESBROS domicilié Avançon (05230), pour une durée de 5 saisons estivales à compter du 1^{er} juin 2020,
- fixe le prix de la location à 4.000 € + 1.000 € pour l'association des propriétaires pour 2020, auxquels s'ajoutent 2.000 € par éleveur, soit 4.000 € la 1^{ère} année,
- précise que le montant de la location fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle de pâturage avec le Groupement Pastoral du Granon.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la modernisation de l'éclairage public dans le camping de l'Isle du Rosier

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de modernisation de l'éclairage public dans le camping de l'Isle du Rosier à l'entreprise BEREST Ingénierie, pour un montant de 11.668,80 €,
- autorise le Maire à signer le marché public et toutes les pièces se rapportant à l'affaire, avec l'entreprise BEREST Ingénierie

Demande de protection fonctionnelle d'un élu

Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de mettre à disposition de madame Myriam JUGY la salle d'évolution de l'école primaire pour dispenser des cours de yoga et fixe le tarif de mise à disposition à 300 € pour 2020,
- de mettre à disposition de l'Association Communale de Chasse Agréée la salle arrière du four de Pra Premier et fixe le tarif de mise à disposition à 800 € pour l'année 2020. La salle intermédiaire sera partagée avec l'Association de Protection des Fours,
- de mettre à disposition à titre gratuit aux associations communales à but non lucratif les autres locaux communaux : une salle au rez-de-chaussée des Arcades aux Associations de Sauvegarde des églises Saint Claude et de l'Annonciation, deux locaux au centre ELAN au Comité des Fêtes, la salle des fours à l'Association de Protection des Fours, la bibliothèque municipale à l'Association Autour du Livre,
- autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition à titre précaire, pour 2020.

Fonds de Solidarité pour le Logement 2020 du Conseil Départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler pour 2020 sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées, à hauteur de 0,40 € par habitant, soit 266,40 €,
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour 2020.

Demande d'intervention financière à la Région au titre du FRAT pour les travaux de remise en état des sentiers pour les activités de pleine nature et pistes de ski de fond suite aux crues torrentielles juin/juillet/octobre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite une intervention financière exceptionnelle pour travaux de remise en état des pistes de ski de fond et sentiers auprès de la Région dans le cadre du « petit FRAT », au taux le plus élevé possible,
- arrête le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de remise en état des pistes de ski de fond et sentiers dédiés aux activités de pleine nature.	30.308,38 €	Région (39,59% du coût HT)	12.000,00 €
		Commune (60,40% du coût HT)	18.308,38 €
Montant total HT	30.308,38 €	Montant total	30.308,38 €
TVA 20 %	6.061,68 €		
Montant total TTC	36.370,06 €		

- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Demandes de subventions en vue de l'achat et de la restructuration du Bar des Alpes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve, sous condition d'obtention de financements suffisants, le principe d'acquisition par la commune des parcelles E 440 et E 441 ainsi que de l'immeuble abritant l'ancien Bar des Alpains au prix de 260.000 €;
- précise que tous les frais se rapportant à cet achat seront supportés par la commune ;
- sollicite de la part de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Département les subventions les plus élevées possibles ;
- arrête le plan de financement provisoire suivant :
 - coût HT de l'achat et des travaux :900.000 €
 - demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL :210.000 €
 - demande de subvention au titre du contrat de ruralité :160.000 €
 - demande de subvention à la Région au titre du FRAT :200.000 €
 - demande de subvention au Département Energie/Attractivité :150.000 €
 - autofinancement de la commune 20% :180.000 €

Taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation pour 2020, comme suit :

- taxe d'habitation : 11,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,83 %

Comptes de gestion 2019 du Trésorier

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, comprises celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que les comptes de gestion des budgets dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés par la présente assemblée.

Comptes administratifs 2019

Le 1er adjoint, délégué aux finances présente les résultats de clôture de l'exercice 2019 pour le budget général, et le budget de l'eau.

Il rappelle que le budget du camping a été clôturé par délibération du 25 mars 2015 et que le solde a été réintégré dans le budget général.

Budget général : (y compris le résultat excédentaire 2014 du budget du camping de 47.444,24 €)

- section d'investissement : déficit de clôture 2019 de 83.622,81 € et excédent de 10.693,19 € après intégration des restes à réaliser.
- section de fonctionnement : excédent de 130.128,93 €

Budget de l'eau :

- section d'investissement : excédent de clôture 2019 de 47 428.54 € et déficit de 29 371.46 € après intégration des restes à réaliser
- section de fonctionnement : excédent de 35 195.53 €

Le Maire sort et ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, approuve les comptes administratifs 2019 du budget général et du budget de l'eau.

Affectation des résultats 2019

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes administratifs de 2019 et propose les affectations suivantes :

Budget général :

- report de 83 622.81 € sur le compte 001 de la section d'investissement et report de 130 128.93 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

Budget de l'eau :

- affectation de 29 371.46 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 25 898.39 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'affecter les résultats 2019 sur les budgets primitifs 2020, tels que présentés par le Maire.

Budgets primitifs 2020

Monsieur le Maire propose les budgets primitifs pour l'exercice 2020 et demande l'approbation du Conseil Municipal par chapitres pour les sections de fonctionnement et par opérations pour les sections d'investissement.

	Fonctionnement	Investissement
Budget général	770 685.03 €	491 868.03 €
Budget de l'eau	125 423.35 €	158 999.60 €
Total consolidé	896 108.38 €	650 867.63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le budget primitif général et le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2020, par article pour les subventions aux associations et par chapitres pour le reste de la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement.

Val-des-Prés, le 4 Mars 2020
Le Maire, Jean-Michel REYMOND